

REDEVANCE INCITATIVE

FIN DE L'ANNÉE TEST

PASSAGE AU MODE BLOCCAGE



ÉTAPE 1 : 30 OCTOBRE 2023

- 1 Les bacs non pucés individuels ne sont plus collectés. Un autocollant *REFUS DE COLLECTE* leur est apposé afin que l'utilisateur contacte le service déchets.
- 2 Les colonnes ordures ménagères sont verrouillées et nécessitent un badge d'accès.
- 3 Disparition des bacs non pucés.
- 4 Pas de facturation des ouvertures ou des levées (année test).

ÉTAPE 2 (FINALE) : 1^{ER} JANVIER 2024

Début de la facturation à l'ouverture ou à la levée

Fin de la tolérance et refus de collecte pour :

- ➡ Le couvercle entrouvert.
- ➡ Le sac déposé en plus du bac au-dessus du couvercle.
- ➡ Le sac déposé en plus du bac à côté du bac.

Le 1^{er} janvier 2024 :

- Seuls les bacs pucés avec autocollant et avec la poignée tournée côté route sont collectés.
- Tous les bacs pucés sans autocollant sont collectés.
- Dépôt dans les colonnes ordures ménagères uniquement avec le badge.

Vous n'avez pas récupéré votre bac ou votre badge ? Contactez rapidement le service Gestion des déchets au  0800 72 49 79 ou redevance.incitative@gardrhodanien.fr



Flashez-moi pour
en savoir plus !